

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-387-1929 Allocations

n° 71-387-1929

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 février 1929

Numéro JO

n° 387 du 28/02/1929

Date du numéro

28 février 1929

TEXTE INTÉGRAL

jusqu'à nouvel ordre, et à compter du 1er janvier 1929, une indemnité de soixante francs par mois est allouée à l'interprète Bourhane Abdul Kader, en service à Tadjourah, pour sa participation au fonctionnement de l'école indigène du poste.